

TRENTE-SEPTIEME SEANCE DU
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Bâle, le lundi 9 mars 1970 à 13 heures 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la trente-sixième séance.
- II. Adaptation du Règlement intérieur du Comité à la nouvelle procédure adoptée pour les procès-verbaux.
- III. Institution d'un Fonds européen de réserves (document de travail du Président du Comité).
- IV. Echange de vues, à la suite de la dernière réunion trimestrielle des Ministres des Finances des pays de la C.E.E., sur les progrès à réaliser en vue d'aboutir à une véritable union économique et monétaire au sein de la Communauté.
- V. Système communautaire de soutien monétaire à court terme:
 - communication aux pays membres de l'Accord Monétaire Européen (bilatéral concerté) et des Accords de la Surveillance Multilatérale,
 - comptabilisation dans le tableau "Réserves extérieures" des documents de travail du Comité,
 - diffusion des textes (Acte final, Accord et annexes).
- VI. Analyse de la trente-troisième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté).
- VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VIII. Date et lieu de la prochaine séance.